

**ARRETE N° 2023-201**

Portant réglementation provisoire de la circulation  
durant des travaux de réfections de tranchées  
Rue des Coquelicots / 13 et 15 Rue du Sicot

**Le Maire de Teloché,**

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Vu la demande en date du 07 novembre 2023, présentée par Monsieur Thibault DAME, pour le compte de l'entreprise Bauducel Réseaux et Service, 522, Rue de Ruaudin 72100 LE MANS.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel pendant les travaux de pose d'un réseau Basse tension, devant être réalisés, il y a lieu de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :** Du 09 novembre au 09 décembre 2023, selon les besoins du chantier, il est institué une circulation alternée, Rue des Coquelicots jusqu'au 13 et 15 Rue du Sicot

**Article 2 :** Pendant l'exécution des travaux à l'adresse sus visée, la circulation sera assurée par panneaux B15 – C18 ou alternat manuel ou feux tricolores.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire de chantier et de circulation sera fournie et mise en place par les soins du pétitionnaire.

**Article 5 :** Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.  
Il est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 6 :** La présente décision sera affichée à chacune des extrémités de l'emprise du chantier. Pour information des usagers, elle sera également affichée à la mairie et publiée au registre des arrêtés de la commune.  
Chacun en ce qui le concerne, le Directeur Général des Services et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le pétitionnaire recevront un duplicata pour information.

**Article 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Teloché, le 09 novembre 2023

Le Maire,  
Gérard LAUBERT







### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : Bauducel Réseaux et Services Représenté par : Thibault DAME

Adresse Numéro : 522 Extension : ..... Nom de la voie : Rue de Ruaudin

Code postal 7 2 1 0 0 Localité : LE MANS Pays : FRANCE

Téléphone 0 2 4 3 8 1 1 2 8 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... dame @ bauducel-reseaux.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... @ .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RUE DES COQUELICOTS / 13 ET 15 RUE DU SICOT /

Code postal 7 2 2 2 0 Localité : TELOCHE

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : TRAVAUX POUR LA SPIE REFECTIONS DE TRANCHEES

Date prévue de début des travaux : 0 8 1 1 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 0 8 1 1 2 0 2 3

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

